043-254300395-20221012-2022_10_65-DE Requ le 26/10/2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice: 22

Présents:

16 Titulaires

Pouvoirs:

4

Votants:

20 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation : 06 Octobre 2022

Délibération n° 2022.10.65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire

Séance du 12 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents: Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents: Laurent DUPLOMB et Roland LONJON.

EMPRUNT TRAVAUX DECHETTERIES ET DIVERS

La gestion du flux des entrées déchetteries et notamment celle des professionnels impose une modification des entrées des déchetteries (mise en place de barrières, réaménagement des entrées/sorties notamment sur la déchetterie de Monistrol sur Loire, ...) et divers travaux pour d'autres activités du SYMPTTOM nécessitent un investissement à 250 000 euros selon des prévisions.

Après consultation, la proposition de la caisse du Crédit Mutuel de la Porte du Velay est la plus avantageuse pour le SYMPTTOM.

Cet emprunt a un taux fixe de 3.10% sur 20 ans, avec 0.10% de frais de dossier, trimestrialité constante en capital et intérêts, avec possibilité de remboursement anticipé sans préavis et avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

AR Prefecture

043-254300395-20221012-2022_10_65-DE Reçu le 26/10/2022

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité la souscription de l'emprunt proposé par la caisse du Crédit Mutuel de la Porte du Velay pour le financement des travaux des déchetteries et divers travaux pour d'autres activités du SYMPTTOM dont les caractéristiques et conditions sont annexées à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire si nécessaire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.PT.T.O.W

17, Rue du Général de Chabron BP 20029

43120 MONISTROL SUR LOIRE Tél: 04 71 75 57 57

Jean-Paul LYONNET

Le Président